

Place à l'animation, la communication et la sensibilisation

Un des volets du contrat de rivière est la communication autour des actions engagées, la sensibilisation de la population du bassin et notamment celle des enfants sur l'intérêt de protéger les cours d'eau et la ressource en eau.

Sur le chemin de l'école

Au cours de leur année scolaire les élèves petits et grands des territoires de Chalaronne pourront bénéficier d'animations proposées par le syndicat des rivières des Territoires de Chalaronne et ainsi comprendre et connaître sur le terrain, en visite ou en classe :

- Les cycles de l'eau
- La qualité de l'eau
- Les gestes pour consommer moins d'eau
- La faune et la flore de la rivière etc...

Ces actions devraient débuter dès la rentrée de l'année scolaire 2008-2009.



Elus

Les grandes orientations de notre syndicat sont prises par les élus qui y siègent. Aussi et afin que chacun puissent suivre, comprendre et décider en tout état de cause, les élus bénéficieront chaque année d'une visite des travaux effectués et à conduire, et de journée de formation appropriée.

Grand public

La rivière est souvent considérée comme lieu de décharge et fait l'objet de dépôts sauvages. La mise en place du contrat de rivière est l'occasion de sensibiliser les différents acteurs et usagers sur l'importance des cours d'eau, tant du point de vue environnemental que paysager.

Pour ce faire, le syndicat organisera périodiquement une journée autour de vos rivières, afin de proposer des animations découvertes du fonctionnement de ces milieux, des activités pêches, un grand ramassage des débris déposés ça où là par chacun de nous.



Autour de nos étangs

La particularité des territoires de Chalaronne est la présence de 397 étangs dont l'un d'eux est la source de la Chalaronne : l'étang du Petit Glareins. Ces étangs connus pour leur richesse écologique et notamment ornithologique sont les témoins d'us et coutumes vieux de plusieurs siècles aujourd'hui menacés. Parce qu'il est important de conserver ces étangs construits de la main de l'homme ainsi que leurs fonctionnements ancestraux, le syndicat propose de réunir autour de la table les différents acteurs de la Dombes, pour rédiger ensemble un guide de bonne pratique et de bonne gestion des étangs.



Glossaire

Phosphates :

substance chimique composé de phosphore. Les phosphates rejetés dans l'environnement sont de sources agricoles (engrais) et industrielles, de déjection humaine et de détergents ou de lessives phosphatées.

Produits phytosanitaires :

produits chimiques utilisés pour désherber, traiter contre les insectes ravageurs, parasites, champignons etc...

Eaux usées :

eaux polluées par l'activité de l'homme (eaux ménagères, industrielles etc..)

Valorisées en agriculture :

les boues utilisées comme engrais sont incorporées au sol cultivé on dit qu'elles sont valorisées.

Equivalents habitants :

Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité de traitement d'une station d'épuration. Elle équivaut en général au nombre d'habitants théoriques pouvant être raccordé à la station.

SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

7 Avenue Dubanchet
01 400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Tél./Fax : 04 74 55 20 47
territoire.chalaronne@aliceadsl.fr

Président :

Christophe MEGARD



Directrice :

Alice PROST



Animateur Agricole :

Yannick BOISSIEUX



Secrétaire comptable :

Véronique GELIN

Horaires secrétariat :

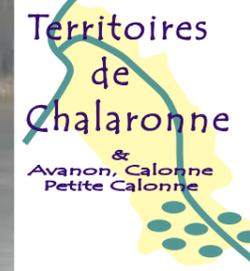
Lundi mardi jeudi et vendredi 8h - 16h00

Conception, rédaction :

SR des Territoires de Chalaronne

Impression :

Imprimerie Multitude - 01400 Châtillon



Le Journal de l'Avanon, des Calonnes et de la Chalaronne

Année 2008 - N° 4

EDITORIAL

En 2007 les élus ont décidé à une très large majorité de mettre en œuvre les actions du contrat de rivière pour l'amélioration et le respect de la vie de nos rivières.

De ce fait chaque citoyen de par ses impôts participe chaque année au contrat et à l'amélioration de la qualité de nos rivières :

- qualité des eaux de rejet (assainissement traitements, etc.)
- qualité de l'entretien des rives, des zones humides

Des résultats seront visibles au niveau de la faune, de la flore, de l'aspect de nos cours d'eau, fossés et étangs.

Chacun de nous est concerné par ses gestes quotidiens, par ses réflexes. Nous devons réapprendre à respecter notre environnement, l'eau, son charme, ses caprices.

Aujourd'hui avec ce bulletin d'information nous donnons les grandes lignes des actions engagées.

Tout au long des sept années du contrat de rivière, nous donnerons les explications, les bilans des travaux réalisés. Nous défendrons les intérêts de la rivière.

Aujourd'hui tout reste à construire, avec la participation de chacun, élus et citoyens, pour mettre en place les bons réflexes. L'activité de l'homme doit être complémentaire aux besoins de la nature dont il faut comprendre les exigences, afin d'inscrire nos actions dans un développement durable.

Nous sommes proches du terrain pour expliquer nos actions, répondre aux questions, trouver des solutions, dans le sens de l'intérêt général.

Nous restons à votre service, les élus sont à votre écoute et prêts à vous répondre.

Le Bureau

de gauche à droite :

P. LODATO

R. LIEVRE

M. LUGA-GIRAUD

G. DUBOST

CH. MEGARD

JP. CHAMPION

E. BREVET

B. LAURENT

M. TRINQUE

GRUPE
DES 9 ELUS

Le contrat de rivière des Territoires de Chalaronne

Avanon, Chalaronne, Moignans, Relevant, Jorfon, Petite Calonne, Râche et Calonne

Vers une reconquête de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau de nos rivières est mauvaise et d'importants efforts doivent être engagés afin d'obtenir une eau de bonne qualité. On retrouve en effet dans nos rivières, les eaux rejetées par les stations d'épurations, les eaux de ruissellements issus des terres agricoles et des espaces urbanisés (toitures, routes, parking) etc... et leur cortège de matières polluantes tels les matières organiques, les **phosphates** (issus de nos lessives), les nitrates, les **produits phytosanitaires** etc...

Au vu de ce constat, le contrat de rivière propose des actions visant :

- L'amélioration du fonctionnement des stations d'épurations existantes
- La construction de nouvelle station d'épuration
- La réparation des réseaux d'eaux usées qui pour certains sont comparables à de véritables passoirs,
- La sensibilisation du grand public et la formation des employés communaux à l'utilisation des produits phytosanitaires
- La diminution de l'utilisation de ces produits et de leurs transferts dans les milieux aquatiques en agriculture

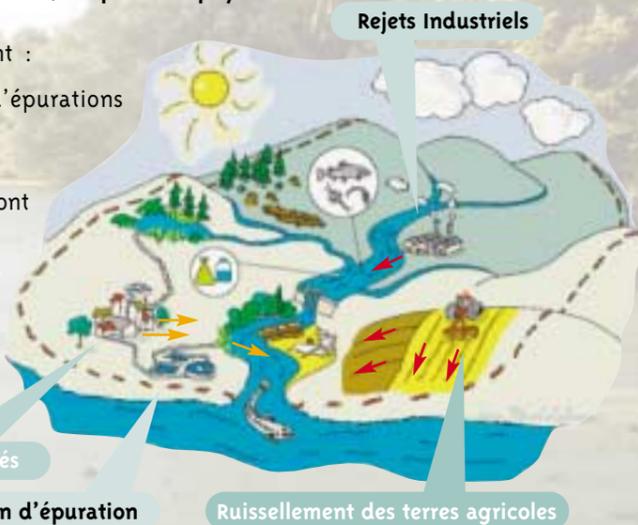


Schéma des pollutions des rivières à l'échelle du bassin versant (source : www.mddep.gouv.qc.ca)



Un bassin qui devrait s'améliorer

Le parcours systématique de l'ensemble du linéaire des rivières a permis d'analyser leur fonctionnement et définir leur état. Les cours d'eau du territoire ont été très aménagés par le passé (barrage pour l'irrigation ou les moulins, curages, endiguement, enrochement etc...). Les érosions de berges, les faibles débits en été, les inondations de certains bourgs, la pauvreté piscicole témoignent aujourd'hui de l'impact plus ou moins importants de ces travaux.

La raréfaction de l'entretien des boisements présents en bord de rivière (ripisylve) accentue la dégradation de ces milieux fragiles.

Grâce aux actions inscrites dans son volet B,

le contrat de rivière tentera de répondre à ces enjeux en :

- Conduisant une vaste campagne de restauration et d'entretien des boisements présents sur les rives
- Redonnant au lit une morphologie « plus naturel », ce sont les travaux de renaturation,
- Automatisant ou rénovant certain vannage de barrage
- Aménageant la rivière de manière à favoriser la vie des poissons
- Préservant les zones humides
- Valorisant les bords de rivières par des sentiers de découvertes



ZOOM

Sur... la réhabilitation de la station de Châtillon sur Chalaronne

Mais une station d'épuration comment ça marche ?



Après le bain, la vaisselle, les toilettes, la lessive... les eaux usées arrivent à la station d'épuration par des canalisations. Des grilles enlèvent tout d'abord les plus gros déchets (1) puis un second ouvrage récupère les huiles et les graisses flottantes, les sables et les graviers(2). Ces eaux subissent ensuite deux à trois traitements successifs

(3; 4 et 5). Les principaux polluants contenus dans les eaux (matières organiques, phosphates, nitrates) sont dégradés par des microorganismes (bactéries) qui « mangent » la pollution (4). L'eau qui ressort de la station a ainsi été « lavée » même s'il en reste encore un peu (6). Les microorganismes qui meurent et tombent au fond de la station sont récupérés sous forme de boues bien souvent valorisées en agriculture (7). La station d'épuration de Châtillon sur Chalaronne traite les eaux d'environ 3800 équivalents habitants. Compte tenu de sa capacité et de la réglementation en vigueur, la filière de traitement des boues est à améliorer et la déphosphatation des effluents à mettre en place. La commune de Châtillon sur Chalaronne va donc investir environ 300 000 euros de mises aux normes de la station.

ZOOM

Sur... l'entretien des espaces verts communaux

Pour désherber les trottoirs, les parcs, les terrains de sport ou d'autres espaces, les agents communaux utilisent des pesticides : les herbicides, produits destinés à détruire les mauvaises herbes, sont les plus utilisés. Ces substances sont fréquemment employées sur des surfaces imperméables (trottoirs par exemple) ou des surfaces drainées (terrains de sport) : lorsqu'il pleut, ces produits peuvent donc se retrouver très vite dans l'eau des rivières et altérer la qualité de l'eau.

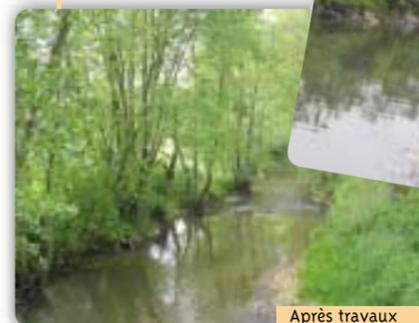
Pour mieux utiliser ces produits, le syndicat a permis à 45 agents communaux de se former à l'utilisation de ces produits et propose aux communes la réalisation d'un plan de désherbage communal. Cette méthode permet de différencier les zones à entretenir et proposer pour chacune d'elles la méthode de désherbage la plus adaptée : par exemple, pour un parc situé en bordure de rivière, le désherbage chimique peut être remplacé par un désherbage thermique au gaz (la chaleur de la flamme détruit les mauvaises herbes).

ZOOM

Sur... l'entretien et le nettoyage des rives

Le programme de restauration des boisements de berge prévoit l'entretien de 140 km de rivières sur 7 ans. Ces travaux consistent selon les enjeux, en l'abattage des arbres présentant un risque en cas d'inondation, en l'élagage de certaines souches afin de favoriser la régénération naturelle des boisements et en l'enlèvement des embâcles présentant un risque d'érosion ou en cas d'inondation.

Le syndicat prévoit en 2008, une première tranche de travaux sur plus de 20 km de rivière. Ces travaux nécessiteront au préalable la réalisation d'une déclaration d'intérêt général ainsi que l'accord des propriétaires ou exploitants riverains. Selon la volonté des propriétaires, les bois coupés seront laissés à leur disposition ou exportés.



ZOOM

Sur... tout pour le poisson

La Calonne est le dernier affluent rive gauche de la Saône disposant d'une population de truites fario. Cette population est fragile et l'association locale de pêche « les amis de la Calonne » a bien l'intention de tout faire pour la préserver. Aussi en collaboration avec la Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques, la reproduction de la truite et le suivi de la population seront étudiés en vue de la mise en place de mesures de gestion appropriées.



La Chalaronne amont dispose d'un trop faible débit en été pour permettre la vie du poisson. En collaboration avec l'association de pêche locale, le syndicat propose de réaliser de petits aménagements à l'intérieur du lit de la

rivière sur le secteur des Oures à Villars-les-Dombes. Ces aménagements auront pour but d'augmenter la hauteur de la lame d'eau en été et de diversifier les écoulements en vue d'apporter des habitats de meilleure qualité au poisson.

